



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 11 avril 2026
Convocation du : 3 avril 2026
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 30

L'an deux mille vingt six, le onze avril à 09h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Céline LOGEZ, Grégory PICKEU, Sylvie GUSTIN, Hugues QUESTE, Cristiane DELESTREZ, Philippe CATTOIRE, Benjamin TISON BEERNAERT, Valérie PRINGUEZ, Fatima MAMERI, Ahmed OURAGHI, Guillaume VILLE, Julie VACHAUDEZ, Samuel DEMARETZ, Mélanie DEZEURE, Jennifer DELPORTE, Alexis DEBUISSON, Nabil YAHYA, Thibault CAPELLE, Sarah FÉVRIER, Yasmine EL BACHIRI, Eve ROBBE, Catherine LE BROUSTER, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Michel PLOUY, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Martine HENNEBELLE pouvoir à Fatima MAMERI, Christophe LECOEUUCHE pouvoir à Grégory PICKEU, Sabine LELEU pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Cyrielle DEBAVELAERE pouvoir à Jean-Jacques DERUYTER, Caroline MARMOUZÉ pouvoir à Michel PLOUY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sarah FÉVRIER

DE26_067

**ADMINISTRATION MUNICIPALE
ESPACE ASSOCIATIF ARMENTIÉROIS
ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Autorisation - Approbation

- Vu les statuts de l'association « Espace Associatif Armentiérois » du 6 novembre 2009,
- Le Conseil d'Administration est composé de plusieurs collègues, et notamment d'un collègue d'élus.

Il appartient donc au Conseil Municipal de procéder à la désignation des 7 collègues qui représenteront l'Assemblée, et répartis suivant le principe du scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au sein du Conseil d'Administration de l'Espace Associatif Armentiérois.

La désignation doit respecter le principe de la représentation proportionnelle. Il est proposé la répartition suivante :

Un Nouvel Élan dans le Cœur et dans l'Action : 5 sièges
L'Urgence d'Agir pour Armentières : 2 sièges

L'élection de ces membres se déroulera dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, à bulletin secret. Comme l'indique le paragraphe 2 de ce même article, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret mais à main levée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'utiliser cette possibilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est demandé aux Présidents de Groupe de proposer leurs candidats pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Espace Associatif Armentiérois.

Candidature :

• **Liste « Un Nouvel Élan dans le Cœur et dans l'Action » :**

M. Philippe CATTOIRE, M.Thibault CAPELLE, Mme Jennifer DELPORTE, M. Alexis DEBUISSON, Mme Sabine LELEU

• **Liste « Armentières avec Fidélité et Bon Sens » :** Mme Caroline MARMOUZÉ,

M. Quentin MILLIOT

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'élire les représentants du Conseil Municipal qui siégeront au Conseil d'Administration de l'Espace Associatif Armentiérois.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :

- 33 voix pour
- 2 abstentions :

Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN

Par conséquent, sont désignés pour siéger au sein de l'Espace Associatif Armentériois : M. Philippe CATTOIRE, M. Thibault CAPELLE, Mme Jennifer DELPORTE, M. Alexis DEBUISSON, Mme Sabine LELEU, Mme Caroline MARMOUZÉ, M. Quentin MILLIOT

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Sarah FÉVRIER
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS